

## Luxembourg, Item 13

**Intervention du Luxembourg  
à la  
59<sup>e</sup> session du Sous-Comité scientifique et technique du CUPEEA  
Vienne, 7 au 18 février 2022**

**Item 13 : « Viabilité à long terme des activités spatiales »**

Monsieur le Président,  
Excellences, Mesdames, Messieurs,

- Le développement rapide de l'innovation technologique et le rythme croissant du déploiement d'objets dans l'espace extra-atmosphérique rendent nécessaire que tous les membres du COPUOS soutiennent les efforts du Comité pour faire avancer les travaux sur la durabilité à long terme de l'espace extra-atmosphérique.
- Le préambule et les 21 Lignes Directrices adoptés par le Comité en 2019 constituent une étape clef pour garantir une utilisation sûre et durable de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques.
- Un autre développement important est que le groupe de travail sur la durabilité à long terme ait pu mener des discussions informelles en ligne en novembre 2021 et atteindre des progrès importants sur la définition de son mandat, ses méthodes de travail et son plan de travail à propos de la durabilité à long terme des activités spatiales du Sous-comité scientifique et technique.
- Nous avons hâte que le groupe de travail commence ses travaux et ce de manière coopérative et constructive.
- Nous saluons les efforts des États membres ainsi que de l'ESA et leurs documents de séance sur la mise en œuvre des lignes directrices LTS. Ceci est très utile pour les pays qui travaillent à l'élaboration de mesures volontaires pour mettre en œuvre les lignes directrices LTS et qui ont commencé à transposer les mesures sur papier en pratique.
- Nous pensons que la mise en œuvre des lignes directrices LTS favorisera l'utilisation sûre et durable de l'espace extra-atmosphérique, dans l'intérêt de tous les pays, tout en maintenant la flexibilité nécessaire à l'innovation technologique et aux investissements commerciaux.
- A notre tour, nous aimerions partager notre expérience nationale concernant la mise en œuvre des lignes directrices LTS. Notre processus de mise en œuvre des lignes directrices nous aide beaucoup à comprendre tous les aspects de la durabilité long terme des activités spatiales :

**Concernant le cadre politique et réglementaire des activités spatiales.** La législation spatiale nationale luxembourgeoise contribue à la mise en œuvre directe des parties A et B des lignes directrices LTS. En 2017, le Luxembourg a établi un cadre juridique et réglementaire national efficace avec une loi sur les ressources spatiales dédiée qui assure la stabilité et garantit un haut niveau de protection pour les investisseurs, les explorateurs et les mineurs.

Le 10 décembre 2020, la Chambre des députés a approuvé la loi sur les activités spatiales et la loi sur l'approbation de la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-

atmosphérique. En conséquence, le 27 janvier 2021, le Luxembourg est devenu le 70ème État membre de la Convention sur l'immatriculation. Le Luxembourg a renforcé la pratique de l'immatriculation des objets spatiaux et le partage des informations pertinentes. Les législations spatiales nationales sont essentielles pour garantir que les États respectent leurs obligations et engagements internationaux, notamment en ce qui concerne l'autorisation et la supervision des entités non gouvernementales. Elles constituent également des outils de levier essentiels pour le développement des secteurs spatiaux nationaux. Elles apportent clarté et sécurité juridique aux entités privées et aux investisseurs engagés dans ces activités.

**Au sujet de la coopération internationale, du renforcement des capacités et de la sensibilisation**, le projet de Bureau des affaires spatiales intitulé "*Le droit de l'espace pour les nouveaux acteurs de l'espace* » a été lancé en 2019, en partenariat avec le Luxembourg. Son but est de favoriser des activités spatiales nationales responsables via un échange de bonnes pratiques avec des pays intéressés. Ainsi, une mission consultative technique a eu lieu en 2020, à laquelle ont participé 13 pays africains. Le gouvernement et l'Agence spatiale Luxembourgeoise ont notamment présenté le cadre juridique national luxembourgeois pour les activités spatiales lors de la mission technique au Chili qui a eu lieu en 2020 et 2021 et lors de la mission technique au Rwanda en janvier 2022. Par ailleurs, deux modules de cours d'apprentissage en ligne sur le droit de l'espace (en anglais et en français) ont été produits avec le soutien de l'Université du Luxembourg.

Le Luxembourg organise également les conférences internationales « *Semaines des ressources spatiales* ». L'édition de mai 2022 sera consacrée à l'utilisation durable des ressources spatiales et sur des sujets connexes tels que le cadre réglementaire, le financement et les modèles commerciaux, la vision des entreprises terrestres et les dernières réalisations en matière de recherche et développement. L'événement offre une plateforme de discussion entre le monde universitaire, les acteurs publics et privés et la société.

Finalement, la **recherche et le développement scientifiques et techniques** figurent en bonne place parmi les priorités stratégiques de nos organismes nationaux de recherche, tels que le *Luxembourg Institute of Science and Technology*, le *Centre interdisciplinaire pour la sécurité, la fiabilité et la confiance* et l'*Université du Luxembourg*. Ces organismes possèdent un large éventail de capacités dédiées et œuvrent à l'amélioration des technologies pour des activités durables et au renforcement des capacités.

N'oublions pas l'ESRIC, le premier centre de recherche, d'affaires et d'innovation qui se concentre exclusivement sur l'utilisation des ressources spatiales en vue de soutenir l'exploration spatiale humaine et robotique et la création d'une économie spatiale.

Enfin, le Luxembourg a mis en place un écosystème très dynamique de *start-ups* dans le domaine des technologies spatiales. Un accent particulier est mis sur les activités des *start-ups* qui s'occupent des débris spatiaux, des nouvelles technologies pour accélérer la désorbitation. De même, nous encourageons la collaboration entre les universités et l'industrie pour développer des technologies innovantes de surveillance des débris spatiaux et d'atténuation des collisions, comme p.ex. la robotique spatiale.

Je vous remercie de votre attention.